



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 50121

Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la composition du comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) mis en place par l'alinéa IV de l'article 66 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012. Cet article prévoit que ce comité de suivi soit composé, outre des représentants des partenaires sociaux et des administrations compétentes, « de deux députés et de deux sénateurs de chaque sexe dont deux appartiennent à l'opposition ». Or, à ce jour, aucun parlementaire n'a été nommé. Il lui demande donc dans quels délais ces nominations pourront être effectuées de manière à associer pleinement la représentation nationale à l'évaluation et au suivi du CICE.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50121

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1476

Question retirée le : 6 mai 2014 (Fin de mandat)